

Commune de Soultz-sous-Forêts/Hohwiller

Présentation du projet Jardin de La Saline



Commune de
SOULTZ-SOUS-FORÊTS
HOHWILLER



L'objectif

- La commune veut rompre avec l'effet de coupure généré par le Seltzbach et le passage de la voie ferrée. L'ensemble du site doit devenir le lien central entre le Nord et le Sud de l'agglomération, tout en gardant sa spécificité de bassin humide et inondable, avec la présence de l'eau et du parc. Elle souhaite rendre lisibles et attrayants dans leur unité le parc, le « Jardin de la Saline » et l'espace intermédiaire situé entre les deux. L'ensemble du nouveau quartier doit devenir, par son caractère, sa cohérence et sa complémentarité, un espace d'animation central de la commune, en lien avec le centre ancien.

Les principes d'aménagement (1/2)

- Plusieurs principes d'aménagements ont été retenus :
 - Maintenir un espace largement ouvert pour permettre le libre écoulement de l'eau en cas de crue et amorcer l'accès au parc ;
 - Repenser et hiérarchiser l'espace public pour le rendre plus lisible, à la fois aux véhicules, aux cyclistes et aux piétons ;
 - Créer des liaisons piétons/cycles au sein du site et en connexion avec les espaces environnants (centre ancien, gare, parc) ;
 - Augmenter le nombre de places de stationnement afin de mieux desservir les commerces et les équipements existants, mais également pour anticiper les besoins de ceux à venir ;
 - Manifester l'esprit des lieux (présence du parc, de l'eau et du bassin humide) grâce à la qualité des aménagements paysager;
 - Préserver et valoriser les abords du Seltzbach et sa ripisylve ;
 - Maintenir une cohérence architecturale avec les façades existantes le long de la RD28 ;

Les principes d'aménagement (2/2)

- Renforcer l'attractivité du secteur grâce à une densification mesurée et à l'identification d'espaces à bâtir aux vocations ciblées :
 - Un espace situé autour de l'équipement commercial existant en vue de son réaménagement et de son éventuelle extension ;
 - Un espace à l'arrière du relais culturel de la Saline permettant son éventuelle extension et/ou l'implantation d'un équipement public ou à vocation d'intérêt général complémentaire. Cette espace devra permettre la création de places de stationnements et pourra le cas échéant accueillir des activités de type tertiaire dans le cadre d'un ensemble à vocation mixte ;
 - Deux espaces pour des projets à vocation mixte habitat/tertiaire pour permettre à la fois de structurer et de densifier le secteur jusqu'à la rue de Saline, mais également pour renforcer son attractivité ;
 - Un espace qui devra permettre soit de compléter l'urbanisation du secteur avec un ensemble à vocation mixte (habitat/tertiaire), soit de maintenir une ouverture vers le parc avec un espace de transition public et non-bâti.

Jardin de La Saline

Phasage



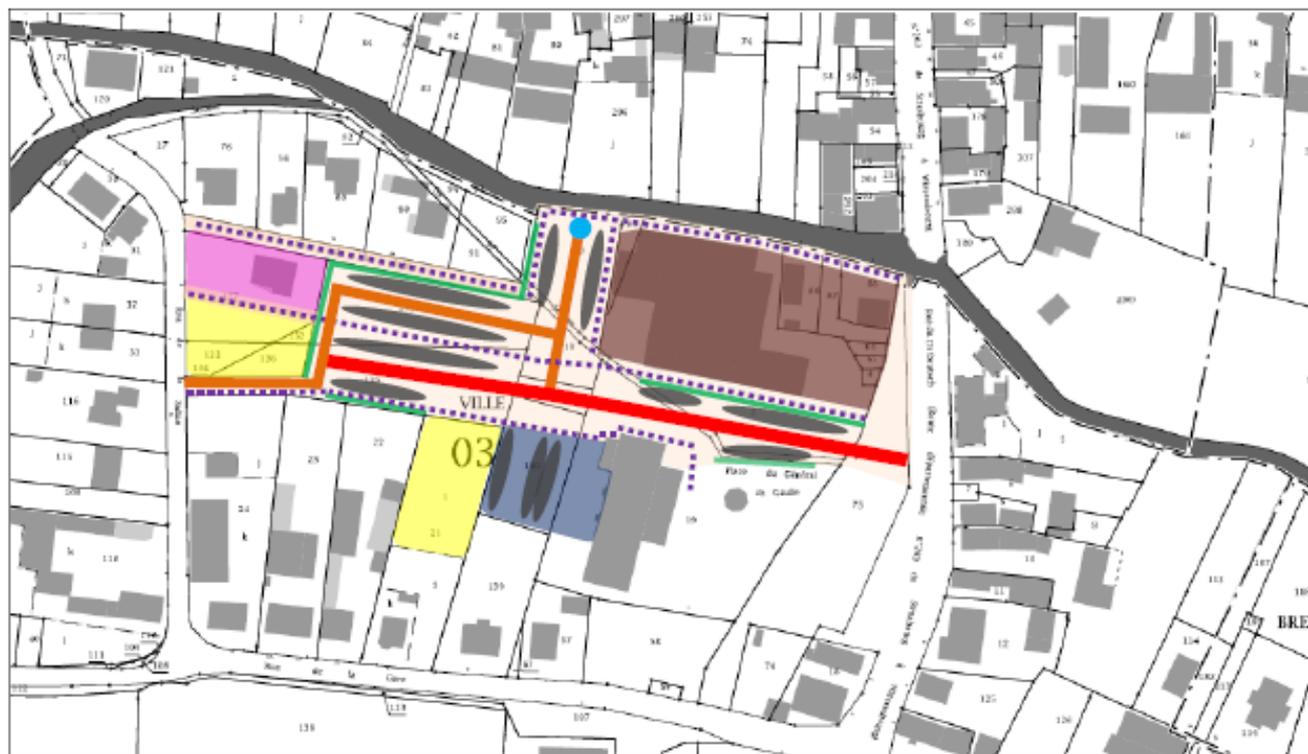
Jardin de La Saline

Zoom sur la partie autour du supermarché



Jardin de La Saline

Orientations d'aménagement en cours d'inscription dans le PLU



- Espace public
- Extension de l'équipement commercial existant
- Ensemble à vocation mixte : équipement public ou à vocation d'intérêt général, activités tertiaires
- Ensemble à vocation mixte : habitat et activités tertiaires
- Ensemble à vocation mixte (habitat et activités tertiaires) ou square public
- Voirie principale
- Voiries secondaires
- Axes piéton/cycle
- Parkings publics
- Transitions paysagères
- Espace de retournement

ZA Jardin de La Saline

Evaluations

Version n°1 :

Trottoir en béton balayé, stationnement : 85 places en pavage à joints enherbés et 50 places en enrobés

Version n°2 :

Trottoir en enrobés, stationnement : 135 places en enrobés

RECAPITULATION

Espace Saline	316 400,00
Espace Saline - parking	567 400,00
Accès à la rue de la Gare	173 700,00
Liaison espace Saline	183 000,00

Montant en Euros HT	1 240 500,00
Montant en Euros TTC	1 488 600,00

RECAPITULATION

Espace Saline	287 300,00
Espace Saline - parking	483 800,00
Accès à la rue de la Gare	156 700,00
Liaison espace Saline	183 000,00

Montant en Euros HT	1 110 800,00
Montant en Euros TTC	1 332 960,00

Inscription au contrat de territoire pour 500.000 €
Subvention de 20%